

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juin 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 5

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Johanna Buchter, Conseillère Municipale
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée - procuration à Philippe Cordier
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué - procuration à Hervé Barsse
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Nathalie Gemza, Administratrice - procuration à Éliane Barbier-Humeau

DEL11062026-04

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Vu l'instruction comptable correspondante à la gestion du budget concerné,
Vu le Budget Principal 2026
Vu le présent rapport,

Considérant la nécessité de modifier le Budget Principal 2026,

Considérant que ce rapport vise à ajuster le budget 2026 en prenant en compte d'une part, la notification des subventions pour les actions de la Cité Educative, et d'autre part, la réallocation de crédits entre chapitres pour traiter des régularisations d'opérations comptables sur budgets et exercices antérieurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2026 du CCAS, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre/Nature	Antenne	Montant
74/74718	1031A01 ateliers langage enfants et parents	- 300,00 €
74/74718	1031A02 référent réussite éducative	- 5 948,18 €
74/74718	1031A04 référent renforcement QPV	- 6 055,37 €
Total		- 12 303,55 €

Dépenses

Chapitre/Nature	Antenne	Montant
012/6488	1021A01 structure CCAS	- 37 303,55 €
67/673	1021A01 structure CCAS	+ 25 000,00 €
Total		- 12 303,55 €

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer